

Les formations par alternance sous statut scolaire dans l'enseignement agricole : enjeux et perspectives

Les formations par alternance sous statut scolaire combinent à parts quasiment égales des séquences en établissement scolaire et en entreprise. Chaque année, plus de 50 000 élèves ou étudiants, au sein de 367 établissements (données 2014-15), s'inscrivent dans ce dispositif pour préparer l'un des diplômes de l'enseignement professionnel agricole. Pour mieux apprécier les modalités de fonctionnement de ce système original et ses performances sur les plans pédagogique, financier, social et territorial, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a commandé une étude¹, dont les principaux résultats sont résumés dans cette note. Ce travail a permis de préciser les caractéristiques du dispositif, de dégager ses atouts mais aussi certaines de ses fragilités.

L'alternance sous statut scolaire permet de préparer un diplôme, pour partie dans un établissement de formation et pour partie en entreprise, dans le cadre de stages. À la différence de la formation par alternance sous contrat de travail, tel que le contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, l'apprenant garde le statut d'élève ou d'étudiant et ne reçoit aucun salaire. Les temps passés en entreprises sont considérés comme des séquences de formation au même titre que les temps de formation en établissement. Dans l'enseignement agricole, l'alternance sous statut scolaire est née dans les années 1940 mais n'a été officialisée que plus tard, en 1960, par la loi relative à l'enseignement et à la formation professionnelle agricoles². La loi « Rocard » du 31 décembre 1984³ a complété le dispositif avec notamment la mise en place de contrats de droit public entre l'État et les établissements.

Pour mieux connaître les spécificités de ce système d'enseignement, le ministère en charge de l'Agriculture a confié au cabinet Amnyos la réalisation d'une étude sur les conditions de mise en œuvre de cette formation par alternance dans l'enseignement agricole. Pour ce faire, il importait de disposer d'indicateurs permettant d'en situer les performances sur les plans pédagogique, éducatif, financier, social et territorial. Le travail a combiné trois méthodes : analyse quantitative des performances à l'échelle nationale, entretiens au sein des

établissements et enquête auprès des élèves réalisée par internet (*encadré 1*).

Cette note présente les principaux résultats de l'étude. La première partie expose l'organisation et les caractéristiques des établissements mettant en œuvre l'alternance dans l'enseignement agricole. La deuxième analyse leurs performances, mesurées à travers la réussite aux examens et l'insertion professionnelle. La troisième, plus qualitative, s'intéresse aux approches et méthodes pédagogiques, et la dernière expose les forces et faiblesses du système et s'interroge sur son évolution dans les prochaines années.

1-Le système éducatif agricole par alternance : organisation et caractéristiques

Les établissements mettant en œuvre l'alternance sous statut scolaire sont administrés et représentés juridiquement par des associations de gestion à travers des contrats de participation avec l'État (article 5 de la loi du 31 décembre 1984). Ils reçoivent une subvention de la part de l'État pour leurs frais de fonctionnement et la rémunération des personnels administratif, pédagogique et éducatif. Les établissements appartiennent à deux réseaux principaux : l'Union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation (UNMFREO)⁴, qui compte 370 établissements répartis sur l'ensemble

du territoire ; et l'Union nationale rurale d'éducation et de promotion (UNREP)⁵ qui compte 5 établissements, dont 4 sont membres de l'association de formation et d'action sociale des écuries de courses (AFASEC)⁶. Au total, l'enseignement agricole en alternance regroupe, à la rentrée 2016, 50 216 élèves, soit un tiers des effectifs totaux d'élèves et étudiants de l'enseignement agricole.

L'enseignement en alternance propose trois principaux cycles de formation : Certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAPA), Baccalauréat professionnel agricole (Bac Pro agricole) et Brevet de technicien supérieur agricole (B TSA). Chacun de ces cycles comprend quatre filières de formation : aménagement de l'espace et protection de l'environnement, production agricole (végétale ou animale), services en milieu rural et transformation alimentaire. Le cycle du baccalauréat

1. D. Vial, F. Bertrand, X. Marchand, E. Troussel, M. Sevrin, cabinet Amnyos, 2016, *Les formations par alternance sous statut scolaire dans l'enseignement agricole*, étude réalisée à la demande du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation <http://agriculture.gouv.fr/les-formations-par-alternance-sous-statut-scolaire-dans-l-enseignement-agricole>.

2. Loi n° 60-791 du 2 août 1960 relative à l'enseignement et à la formation professionnelle agricoles.

3. Loi n° 84-1285 du 31 décembre 1984 portant réforme des relations entre l'État et les établissements d'enseignement agricole privés et modifiant la loi 84579 du 09-07-1984 portant rénovation de l'enseignement public agricole.

4. <https://www.mfr.asso.fr/>.

5. <http://www.maformationagricole.com/Modules/SitePublic/MaFormationAgricole.aspx>.

6. <http://www.afasec.fr/fr/accueil/>.

professionnel agricole comprend le plus grand nombre d'élèves, suivi par le CAP agricole et le BTS. Les filières « services » et « production » regroupent une large majorité des effectifs dans les trois cycles, suivies par les filières « aménagement » et « transformation » (figure 2).

L'enseignement par alternance fait appel à une pédagogie intégrative, où le temps passé en établissement est proche de celui passé en entreprise, avec 18 semaines en établissement, 22 semaines en entreprise et 12 semaines de vacances scolaires (figure 3). Les équipes pédagogiques doivent donc programmer les contenus de formation en conséquence.

Globalement, les filles sont un peu plus nombreuses que les garçons, mais les taux varient selon les établissements et les types de formation dominants. Les établissements à dominante « aménagement » ou « production » sont plutôt masculins alors que ceux à dominante « services » ou « transformation » sont plutôt féminins. Ces différences ne sont pas propres à ces établissements et se retrouvent

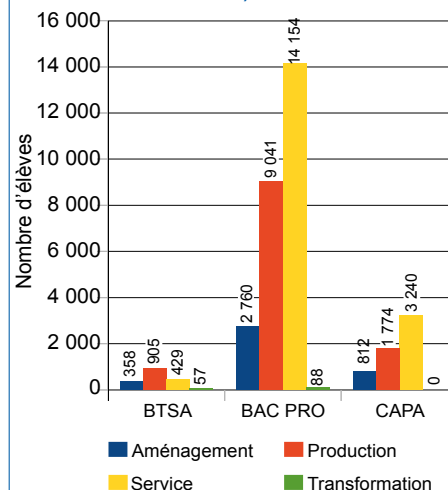
au sein des autres établissements scolaires de l'enseignement agricole. Concernant l'origine sociale, les enfants d'ouvriers et d'employés sont plus nombreux que ceux d'agriculteurs (figure 4). Les origines sociales sont assez comparables entre l'alternance et la formation classique, avec néanmoins une plus forte présence des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) ouvriers dans l'alternance et une moindre représentation des employés.

2-Performances de l'enseignement agricole par alternance

Pour les établissements mettant en œuvre l'alternance, le taux de réussite aux examens est de 87,4 % en moyenne aux sessions 2015, avec des résultats très variables selon les diplômes et les secteurs professionnels (tableau 1). Le taux de réussite varie en revanche assez peu selon les régions d'implantation des établissements.

Par rapport à l'enseignement agricole dans son ensemble, le taux de réussite est légèrement

Figure 2 - Nombre d'élèves selon le type de diplôme et la formation, 2015-2016



Source : cabinet Amnyos, 2016, rapport final, tome 2, p. 14

Encadré 1 - Déroulement et méthodologie de l'étude

L'étude concerne les activités de formation scolaire initiale des établissements sous contrat avec le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation mettant en œuvre une formation par alternance.

Phase 1 : analyse quantitative des performances des établissements

La phase d'analyse des performances s'est déroulée de janvier à juin 2016, à partir des données de l'année scolaire 2014-2015 (session d'examen 2015), et le cas échéant des années antérieures. Elle a porté sur la quasi-totalité des établissements pratiquant l'alternance (360 sur 372) et concernait en priorité : les caractéristiques générales des établissements, des formations et des formés ; la réussite aux examens ; l'efficacité scolaire ; les nouveaux entrants dans les établissements ; le passage d'une formation vers le niveau supérieur ; l'insertion professionnelle ; l'attractivité géographique ; les données économiques et financières.

Phase 2 : conduite d'entretiens au sein d'une sélection d'établissements

Sur la base d'une typologie des établissements établie en phase 1, quinze d'entre eux ont fait l'objet de visites entre septembre et novembre 2016, afin de conduire un total de 105 entretiens avec les membres des équipes de direction, des équipes pédagogiques et des élèves (figure 1). Ces entretiens ont permis de recueillir des informations plus qualitative sur les modalités de fonctionnement des établissements et des séquences en entreprises : aspects pédagogiques et éducatifs ; conditions d'accueil des élèves ; profil des formateurs-moniteurs ; gestion financière des établissements ; contribution des établissements à la dynamique territoriale.

Figure 1 - Carte des établissements visités lors de l'étude



Source : cabinet Amnyos, 2016, rapport final, tome 1, p. 15

Phase 3 : enquête internet auprès des élèves et des étudiants

Une enquête par questionnaire auprès des élèves et étudiants a recueilli leurs points de vue sur leur orientation, leurs projets, les conditions d'accueil dans leur établissement, les temps en classe et les temps en entreprise. 1 018 élèves ont participé à cette enquête, 43 % de filles et 57 % garçons.

supérieur pour les CAP agricole et brevets d'études professionnelles agricoles (BEPA). En revanche, ils sont légèrement inférieurs pour le BAC pro (82,4 % contre 84,2 %), l'écart se creusant pour les BAC technos (- 5,2 points) et le BTSA (- 9 points).

En matière d'insertion professionnelle trois ans après la fin des études, le taux d'emploi des diplômés de l'enseignement par alternance est légèrement supérieur pour les titulaires d'un CAP agricole, (59 %, soit + 2 points) alors qu'il est inférieur de quelques points à celui de l'ensemble des diplômés de l'enseignement professionnel agricole pour les Bac pro (70 %, soit - 4 points) et les BTSA (78 %, soit - 3 points). Les bacheliers professionnels et les diplômés du BTSA en alternance, issus des maisons familiales rurales, sont proportionnellement plus nombreux à poursuivre des études.

3- Une communauté éducative en synergie : élèves, familles, enseignants, entreprises

Le projet éducatif des établissements mettant en œuvre l'alternance repose sur un dispositif préparé pour l'année scolaire, le « plan de formation », composé de cinq à six thématiques et intégrant savoirs d'action et savoirs formalisés. Un des principes de ce plan consiste à convenir avec l'élève de modalités d'organisation, en début de semaine, sur une thématique défrichée collectivement. En entreprise, le jeune collecte des informations qu'il met à l'écrit, sollicitant en tant que de besoin maître de stage et membres de sa famille. Ensuite, de retour en établissement, des temps collectifs d'échanges permettent aux jeunes de partager leurs informations avec

leurs camarades, et des échanges individuels entre élève et formateurs aident à estimer ce qui reste à acquérir.

Cette pratique impose une coordination pédagogique et la participation d'une communauté d'adultes qui accompagne l'apprenant : maîtres de stage et formateurs-moniteurs, mais aussi personnels administratifs, techniques (voire de cuisine), ainsi que la famille. L'établissement demande en effet à la famille de s'investir dans le projet, de manière à être actrice de l'alternance. Durant les séquences en entreprise, l'élève rentre à son domicile chaque soir. En revanche, quand il est en centre de formation, il reste à l'internat. Tous les établissements en sont équipés et la vie en internat est centrale dans le processus éducatif, même si quelques établissements externalisent l'externat, notamment pour les étudiants du BTSA.

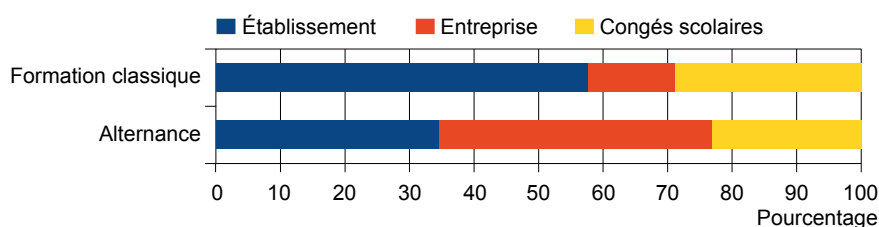
Près de 4 000 formateurs et moniteurs composent les équipes pédagogiques de cet enseignement en alternance. Ils assurent une « fonction globale » qui intègre plusieurs missions : formation, animation et éducation. Les temps d'échanges avec les élèves et étudiants représentent environ 40 % de leur temps de travail. Ils assurent également le lien avec les familles et les maîtres de stage (à raison d'au moins une visite de l'entreprise par année). Certains établissements ont instauré un système de responsable-référent (par élève ou par classe), cependant le jeune est toujours libre de se faire aider par un autre adulte de l'établissement.

Les moniteurs animent également des temps de service (autour des repas) et des temps socioculturels (veillées, voyages d'études, etc.). En plus de leur formation technique, les formateurs et moniteurs suivent une formation pédagogique obligatoire. Les maîtres de stage, souvent d'anciens élèves, sont également associés à la vie de l'établissement.

Les enquêtes de terrain du cabinet Amnyos ont révélé certains points forts du système d'alternance. Les parents et maîtres de stage rencontrés ont notamment témoigné des progrès réalisés par les élèves. Ce type d'enseignement permet aussi à des jeunes, qui ont connu des difficultés, de progresser et d'acquérir une certaine maturité. La confrontation précoce avec la réalité de leur métier y contribue, en leur donnant des responsabilités, et leur employabilité s'en trouve améliorée.

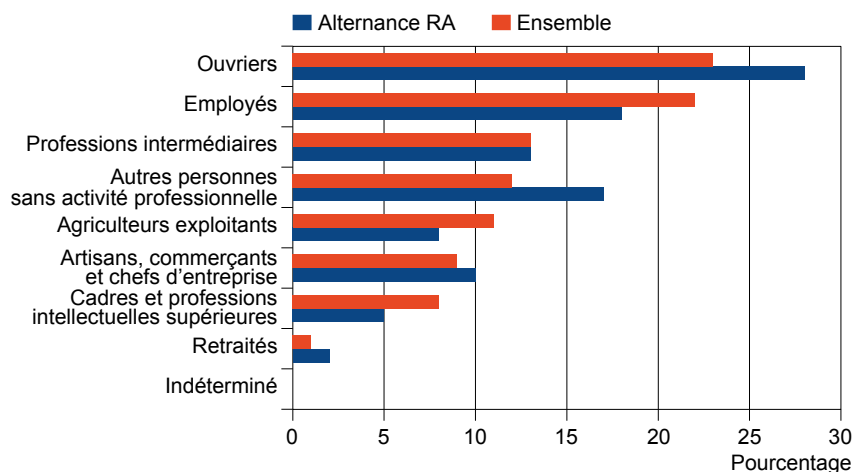
L'étude souligne aussi que les techniques pédagogiques mobilisées, favorisant l'apprentissage et la remédiation, constituent le premier atout. Par exemple, les procédés interactifs de formalisation des savoirs issus de l'action en entreprise, dans le cadre de séances en établissement, contribuent grandement au regain d'intérêt des jeunes pour leur formation. Le positionnement englobant des moniteurs-formateurs constitue un deuxième atout. Les moniteurs acquièrent, de par leur polyvalence, une capacité à ancrer les apprentissages dans

Figure 3 - Planning comparé des formations en alternance et en temps plein classique



Source : cabinet Amnyos, 2016, rapport final, tome 1, p. 8

Figure 4 - Répartition de l'origine sociale des élèves pour l'ensemble de l'enseignement agricole et pour l'alternance sous statut scolaire



Source : cabinet Amnyos, 2016, rapport final, tome 2, p. 21

Tableau 1 - Les résultats aux examens pour les établissements pratiquant l'alternance (session 2015)

Diplômes	En %				
	CAPA	(BEPA)	BAC PRO	BAC TECHNO	BTSA
Production	92,10	(94,3)	77,90		74,90
Transformation		(90,9)	100,0 (a)		71,40
Aménagement	81,10	(88,4)	82,30		68,00
Services	92,10	(94,3)	85,40		72,70
Général et technologique				82,20	

(a) La valeur de 100 % est basée sur seulement 12 élèves.

Source : cabinet Amnyos, 2016, rapport final, tome 2, p. 27

le champ du travail. Les petits effectifs et l'internat permettent aussi aux jeunes et aux adultes de vivre en proximité, dans un esprit de préparation à la vie sociale et professionnelle du futur jeune adulte. La place donnée à la motivation, avec un projet pédagogique qui associe les familles, les maîtres de stage, ainsi que le collectif des jeunes à travers leur vie en internat, contribue également au développement des élèves et à la valorisation de leur travail.

4 - Forces et faiblesses du système

Créés à l'origine par des acteurs soucieux du développement local, ces établissements contribuent aujourd'hui encore au dynamisme professionnel des territoires ruraux.

4.1 - Un ancrage dans l'environnement géographique et professionnel

L'alternance sous statut scolaire repose sur trois piliers : le projet pédagogique, le projet éducatif et des conditions d'accueil spécifiques (recrutement sur la motivation, internat, alternance renforcée, etc.). Elle tire parti d'un réel ancrage territorial, ainsi que le résume la figure 5.

Ce type de formation donne aux situations de travail une place privilégiée. L'ancrage dans le métier est une constante de chacune des séquences pédagogiques. Il sert de levier à l'ensemble du processus d'assimilation, et ce pour l'ensemble des savoirs, qu'il s'agisse d'une langue étrangère, de la chimie ou des mathématiques, du français ou du machinisme. La motivation dont témoigne le jeune, lors de l'entretien préalable à l'inscription, est un critère aussi important que les résultats scolaires.

Selon l'étude, les pratiques pédagogiques mises en œuvre dans le cadre de l'alternance sous statut scolaire sont, de ce fait, plus efficaces. L'ouverture sur l'extérieur joue également un rôle, avec une implication dans la vie socioculturelle et sportive locale. Les établissements en sont parfois à l'initiative ; ils y participent souvent.

La dimension locale est complétée par une dimension internationale, développée au sein du réseau des Maisons familiales et rurales (MFR). Des investissements sont ainsi faits en faveur de la mobilité des jeunes. Chacun d'entre eux bénéficie, pendant sa scolarité, d'une action de mobilité, par l'intermédiaire des stages, des séjours de découverte ou des voyages d'étude. De nombreux établissements imposent un stage de trois semaines à l'étranger et pour cela mobilisent des crédits Erasmus, des bourses de stages, etc. Ces stages leur permettent de découvrir leurs futurs métiers dans un autre pays, de vivre en immersion dans une langue étrangère et de s'adapter à un autre environnement de vie puisque les jeunes sont logés en famille. Le réseau des MFR est implanté dans de nombreux pays et les actions de coopération internationale sont fréquentes (Europe, Amérique du Sud, Maghreb, etc.).

4.2 - Un système soumis à des contraintes et comportant des faiblesses

Un premier enjeu concerne le recrutement des élèves. La réforme des collèges impacte les viviers de recrutement des établissements proposant l'alternance sous statut scolaire. En effet, la mise en place d'un système de remédiation scolaire, au sein des collèges, limite le nombre d'orientations vers l'enseignement agricole à ce niveau du cursus.

De plus, le recrutement de moniteurs est parfois difficile. Ils sont chargés de fonctions complémentaires à la formation (semaines spécialisées, voyages d'étude, animation de soirées) et leurs horaires sont plus lourds que les horaires moyens du corps enseignant.

Un troisième défi concerne la situation financière des MFR. En dehors de la subvention de l'État, les établissements ont des ressources venant des Conseils départementaux, et d'autres liées aux services vendus (pensions des élèves, apprentissage, formations continues). Une diminution de ces ressources est observée depuis quelques années. Le réseau des MFR rencontre des difficultés croissantes, dans un contexte où des investissements

immobiliers parfois conséquents doivent être réalisés pour créer, rénover ou mettre aux normes des bâtiments vieillissants, notamment les internats. De plus, les règles en matière de sécurité et de restauration collective sont parfois difficiles à assumer.

Ces difficultés amèneront à faire des choix, dans les prochaines années, notamment sur le maintien des internats, ce qui pourrait remettre en question les projets pédagogiques sous leur forme actuelle. Dans certains établissements, les internats ont opté pour une fermeture les week-ends et les petites vacances scolaires, mais cela nécessite des aménagements pour les élèves ultra-marins qui doivent être logés en chambres d'hôtes pendant ces périodes.

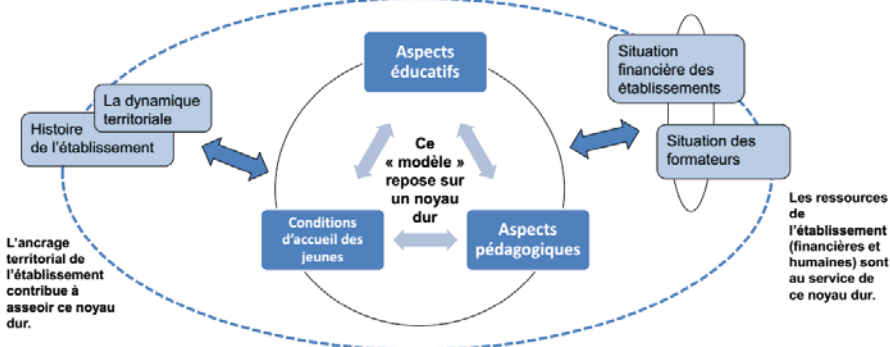
Le système par alternance sous statut scolaire permet de conduire jusqu'à des formations diplômantes pourvues de bons taux d'employabilité des jeunes qui, pour certains, s'étaient éloignés du système éducatif. Il permet des apprentissages très spécialisés, tels ceux dispensés par exemple par les écoles de jockeys. Ce dispositif contribue aussi au dynamisme rural, en proposant des qualifications et des formations adaptées : métiers agricoles, transformation alimentaire, aides à la personne, etc. Néanmoins, l'adéquation entre offres de formation et réalités du bassin socio-économique n'est jamais acquise. De plus, l'ancrage dans le rural est parfois ressenti comme « enfermement ».

Ce système éducatif a largement évolué depuis sa création, à une époque où la population agricole était beaucoup plus importante, ce qui témoigne de sa capacité d'adaptation. La mutation des métiers, le développement du numérique et les nouveaux besoins d'aide à la personne conduiront à de nouvelles adaptations dans les prochaines années.

Dominique Vial
cabinet Amnyos
Madeleine Lesage

Centre d'études et de prospective

Figure 5 - Triptyque de l'ancrage territorial



Source : cabinet Amnyos, 2016, rapport final, tome 1, p. 65

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
Secrétariat Général

Service de la statistique et de la prospective
Centre d'études et de prospective

3 rue Barbet de Jouy
75349 PARIS 07 SP

Sites Internet : www.agreste.agriculture.gouv.fr
www.agriculture.gouv.fr

Directrice de la publication : Béatrice Sédillot

Rédacteur en chef : Bruno Héralut
Mel : bruno.herault@agriculture.gouv.fr
Tél. : 01 49 55 85 75

Composition : SSP
Dépôt légal : À parution © 2017